

Programme de la Formation CIF

Conseiller en Investissements Financiers



PROGRAMME DE FORMATION

Formation habilitante CIF selon la Loi « RBF » du 22 octobre 2010
Programme de formation prévu par instruction AMF n°2013-07 du 24 avril 2013

Intitulé de la formation : Conseiller en investissements financiers 150 heures.

Objectifs :

Acquérir des compétences en matière juridique, économique et financière pour exercer l'activité de Conseiller en Investissements Financiers.

Compétences :

A l'issue de la formation, le stagiaire a acquis :

- Les connaissances générales sur le conseil en investissements financiers ;
- Les connaissances générales sur les modes de commercialisation des instruments financiers ;
- Les règles de bonne conduite des conseillers en investissements financiers ;
- Les règles d'organisation des conseillers en investissements financiers.

Public visé :

La formation s'adresse aux personnes désirant acquérir et valider l'habilitation pour devenir Conseiller en Investissements Financiers.

Prérequis :

Pas de prérequis.

Bloc de compétences :

Cette formation n'est pas accessible par blocs de compétences.

Débouchés :

A l'issue de la formation (et après obtention de la certification AMF), le stagiaire peut s'inscrire à l'Orias. La formation permet de devenir Conseiller en Investissements Financiers

Suite de parcours :

Aucune.

Passerelles :

Pas de passerelles.

Equivalences :

Pas d'équivalences.

Durée de la formation : 150 heures

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

Au moyen d'un accès e-learning, le stagiaire étudiera l'ensemble des savoirs et techniques nécessaires au métier de conseiller en investissements financiers. Le temps minimum de formation est de 150 heures. Ce temps prend en compte :

- L'étude des cours sur e-learning
- Les contrôles de connaissances et études de cas fournis par l'organisme de formation

Le responsable pédagogique est à la disposition de chaque stagiaire pour toute question, par mail à contact@orica.fr, par téléphone au 03.62.26.36.50.

L'elearning (Mise en place, suivi, contrôles de connaissances) sera assuré par notre partenaire AJP Formation.

Modalités d'évaluation :

Au fur et à mesure de l'avancée de la formation, les acquis sont appréciés à l'aide de QCM d'entraînement présent à la fin de chaque module composant la formation.

La validation du cursus de formation se fait par l'intermédiaire d'un examen de type QCM et QRU de 120 questions, pour lequel le candidat doit justifier d'un taux de bonnes réponses supérieur à 70% pour valider le cursus (certification AMF).

UNITE 1 : CONNAISSANCES GENERALES SUR LE CONSEIL EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS

1. Le statut de Conseiller en Investissements Financiers
2. Les instruments financiers
3. La supervision des CIF
4. Quiz d'entraînement QCM/QRU

UNITE 2 : CONNAISSANCES GENERALES SUR LES MODES DE COMMERCIALISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

1. Le démarchage bancaire ou financier et la fourniture à distance des services financiers
2. Les services d'investissement
3. Le régime de l'offre au public de titres financiers
4. Les différents types de risques
5. Quiz d'entraînement QCM/QRU

UNITE 3 : REGLES DE BONNE CONDUITE DES CONSEILLERS EN INVESTISSEMENT FINANCIERS

1. La confidentialité, la protection des données personnelles et l'enregistrement et la conservation des données
2. Les conflits d'intérêts : prévention, gestion et traitement
3. La connaissance et l'évaluation du client
4. L'obligation de vérifier le caractère adéquat produit/service recommandé
5. Quiz d'entraînement QCM/QRU

UNITE 4 : REGLES D'ORGANISATION DES CONSEILLERS EN INVESTISSEMENT FINANCIER

1. La réglementation pour la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
2. Le traitement des réclamations des clients
3. Quiz d'entraînement QCM/QRU

UNITE 5 : LA GOUVERNANCE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

1. La notion de gouvernance des instruments financiers et les impacts pour le CIF
2. Quiz d'entraînement QCM/QRU